

LA POSTE : QUAND L'ARGUMENTATION COMMERCIALE DEVIENT PESANTE

Un correspondant du **Réseau Anti-Arnaques** évoque sa récente visite au bureau de poste de son nouveau lieu de résidence afin de souscrire à un ordre de réexpédition définitive de son courrier.

« *J'étais venu demander à **LA POSTE** de faire suivre mon courrier pendant un an à mon nouveau lieu de résidence (coût : 76,50 €).*

D'ores et déjà, j'ai eu l'impression de plomber l'ambiance en exigeant que mes coordonnées ne soient pas communiquées à d'autres sociétés (en effet je sais que le fichier des changements d'adresse suite à un déménagement est fortement recherché par de multiples professionnels : banques, assurances, opérateurs téléphoniques, fournisseurs d'énergie...)

*Puis, au fil de l'entretien, l'aspect changement d'adresse a laissé la place, à deux reprises, à une offre pour un abonnement à un téléphone portable **SFR**, puis à une offre internet. Ces prestations non sollicitées n'étaient pas ma priorité, mais j'ai laissé poliment mon interlocutrice argumenter ses produits et même me présenter quelques informations sur l'écran. Il n'empêche que cette insistance commerciale m'a gêné. Heureusement que la fréquentation des usagers était faible durant cet entretien. Avec le recul, je me dis que j'aurais dû demander pourquoi **LA POSTE** n'a pas conservé un partenariat avec **ORANGE** (ex **FRANCE TELECOM**) qui, autrefois faisait partie de la même entité **PTT**. »*



INFO-ALERTE est une mise en garde hebdomadaire diffusée par le **Réseau anti-arnaques**, association partenaire de l'**UFC-Que Choisir**, BP 40179, 79205 PARTHENAY cedex (contact@arnaques-infos.org). Elle alimente la page Facebook du RAA.

SIRET : 503 805 657 00049

Reproduction autorisée sous réserve de mentionner l'origine.

Directeur de la publication : **Pascal TONNERRE** (president@arnaques-infos.org)